

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Les Vagabonds de l'Énergie et versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-63 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu le Plan Climat Air Énergie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu la délibération n°2022-40 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération n°2023-188 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 7 décembre 2023 portant signature de la convention cadre pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Énergie,

Vu la délibération n°2024-136 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 17 octobre 2024 approuvant l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant :

- la lutte contre le changement climatique et ses effets à l'échelle locale,
- que la Ville développe une politique ambitieuse à travers son Plan de sobriété sur le patrimoine communal et son intégration dans la labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique,
- que le programme d'actions « Sotteville engagée » identifie la transition énergétique du territoire comme prioritaire, à travers notamment la performance énergétique des bâtiments communaux et l'accompagnement des acteurs de la Ville en termes d'économie d'énergie et de sobriété,
- que les objectifs 2026 sont d'informer, sensibiliser et transmettre des pratiques/outils favorisant la sobriété énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'application annuelle 2026
- D'attribuer à l'association Les Vagabonds de l'Énergie une subvention de 8 000€ pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°10

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Les Vagabonds de l'Énergie et versement de subvention

Par sa politique « Sotteville Engagée » la ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie). Elle a approuvé le 10 mars 2022 son programme d'actions 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Un volet de ce programme a pour thématique l'énergie, dans lequel figure des actions ayant pour objectif la réduction des énergies fossiles, l'augmentation de la production locale d'énergie renouvelable et l'augmentation du développement des projets d'énergie renouvelable notamment réseaux de chaleurs urbains et solaire photovoltaïque.

En 2021, la Ville a proposé aux sottevillaises et sottevillais une action collective d'achats groupés d'énergie verte.

Afin de poursuivre cette dynamique et pour faciliter le passage à l'acte, il est proposé la création d'un partenariat avec l'association Les Vagabonds de l'Énergie qui est déjà intervenue sur la commune dans le cadre d'ateliers de travail pour le programme « Sotteville Engagée » et sur Terracité.

Au vu de l'impact des énergies sur l'environnement et sur la situation financière des sottevillaises et sottevillais, il est proposé de poursuivre ce partenariat par une convention annuelle 2026 inscrite dans le cadre d'une convention-cadre pluriannuelle 2024-2026.

En 2025, l'association a participé à certains évènements organisés par la Ville pour sensibiliser les visiteurs au réemploi et aux énergies renouvelables. Elle a participé notamment à Viva Cité avec un atelier « la fabrique d'aventures » au Village enfants ayant accueilli 80 enfants et 60 adultes pour la construction de cabanes créés sur la base de matériaux récupérés. Elle a également participé à Terracité avec un atelier de cuisine Lowtech ayant accueilli 40 participants.

En complément, un cycle de de temps de formation auprès d'une vingtaine d'agents de la Direction Enfance Jeunesse a eu lieu. Cela a abouti sur la proposition de pistes d'actions alimentant le futur projet éducatif.

Pour 2026, il est proposé de renforcer l'accompagnement en interne des élus et des agents municipaux avec l'organisation d'une fresque des récits et des plusieurs cycles d'accompagnement des services notamment en lien avec le plan de sobriété communal.

Des temps de sensibilisation seront également proposés à des acteurs communaux tels que les bailleurs sociaux. Enfin, l'association continuera de participer à TERRACITE avec un atelier familial sur les « imaginaires du futur ».

La convention ci-jointe fixe les modalités d'accompagnement de la Ville dans les missions des Vagabonds de l'Énergie, à travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 8 000€ pour l'année 2026.